

Les organismes de gestion agréés partent à la conquête des PME

Les deux structures qui représentent à la Réunion les professions libérales, le commerce, l'artisanat et les services veulent regrouper au moins une entreprise sur deux sous leur bannière.

FISCALITÉ

Nouvelle identité visuelle, refonte du site Internet, communication dans les médias : l'association de gestion agréée pour les professions libérales (Agaplr) et le centre de gestion agréé de la Réunion (Cgar), structure davantage dédiée aux entreprises des secteurs traditionnels, inaugurent une nouvelle séquence. Trente-cinq ans après leur création, les deux entités présidées localement par Jean-Paul Odin et Abdoullah Mollan capitalisent sur leur expérience avec cette ambition affichée de recruter de nouvelles PME.

Les deux organismes de gestion comptent aujourd'hui 4 000 adhérents, 2 500 sont des membres

issus des professions libérales (médecins, architectes, dentistes, infirmiers...), 1 500 appartiennent à la famille très large du commerce, de l'artisanat, et des services. Les deux centres supervisent, ensemble, un chiffre d'affaires consolidé supérieur à un milliard d'euros. En dépit de leur ancienneté sur la place, ils ne regroupent que 40 % des sociétés recensées, les autres entreprises (entre 4 000 et 6 000 selon les chiffres disponibles) ne dépendent d'aucune structure particulière ou sont rattachées à des organismes métropolitains.

BIENVEILLANCE DE L'ÉTAT

Jean-Paul Odin et Abdoullah Mollan l'ont rappelé hier : l'adhé-

sion à un centre ne coûte pas cher (entre 185 et 330 euros hors taxe par an) et offre aux ressortissants qui effectuent la démarche de multiples avantages. Agréées depuis plus de 30 ans par l'administration, les associations ont une mission première : vérifier les déclarations fiscales de leurs adhérents et sécuriser le contenu du document. Cet accompagnement permet de prévenir les erreurs et les anomalies d'ordre fiscal. Au fil des années, les organismes de gestion ont élargi leur palette de services. Ils réalisent annuellement une analyse des risques de l'entreprise afin d'anticiper d'éventuels signes de défaillance. Ils proposent aussi des modules de formation très pointus aux dirigeants afin

qu'ils diversifient et perfectionnent leurs compétences.

L'État accorde des avantages aux sociétés. Les adhérents sont imposés sur 100 % de leur bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu au lieu de 125 % pour les non-adhérents. En cas de contrôle, le délai de reprise est ramené de trois à deux ans. Sous certaines conditions, le souscripteur peut aussi déduire la totalité du salaire de son conjoint si celui-ci travaille au sein de l'entreprise et bénéficier d'un crédit d'impôt plafonné à 915 euros. « Le montant de la cotisation est largement compensé par les avantages liés à l'adhésion », note, en expert avisé, Mollan Abdoullah.

Dans les mois à venir, les deux



Jean-Paul Odin et Mollan Abdoullah. Les présidents des deux associations ont élargi la palette des services offerts aux entreprises au fil des années.

institutions espèrent regrouper au moins la moitié des entreprises des secteurs concernés. A leur manière, elles espèrent contribuer au développement de l'économie locale et alimenter les statistiques du futur observatoire économique régional, projet sur lequel elles tra-

vailent de concert avec la chambre de commerce et d'industrie. A terme l'idée est de permettre aux PME de se situer par rapport à leur secteur d'activité et d'offrir aux décideurs un outil d'évaluation de leurs politiques publiques ■